

## Communiqué de presse

### **Bilan des activités de Contrôle Pour la période : Janvier- février 2016**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de sécurité sanitaire des produits alimentaires, l'ONSSA effectue des contrôles d'une manière permanente durant toute l'année à l'importation, à l'exportation et au niveau du marché local. Le bilan de ces contrôles au cours **des mois de janvier et février 2016**, se résume comme suit :

- **Au niveau du marché local** : les services de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **8373** visites de contrôle sur le terrain dont **1657** en commissions provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
  - au contrôle de **564 500** Tonnes de produits alimentaires ;
  - à la saisie et à la destruction de **750 Tonnes** de produits impropres à la consommation, dont notamment, **334 Tonnes** de viandes rouges, **186 Tonnes** de viandes blanches, **122 Tonnes** de produits de la pêche, **70 Tonnes** de matières grasses tartinables, **18 Tonnes** de farines, et **20 Tonnes** d'autres produits d'origine animale et végétale ;
  - la fermeture de trois établissements de production de piment rouge à Féquih Bensaleh non autorisés;
  - la transmission au parquet de 564 dossiers pour jugement.
- **A l'importation**, le contrôle de **1 614 900 Tonnes** de divers produits alimentaires d'origines animale et végétale. A l'issue de ces contrôles, **3857** certificats d'admission ont été délivrés et **2762 Tonnes** de produits ont été refoulés pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.
- **A l'exportation**, **664 000 Tonnes** de produits ont été contrôlées et ont abouti à la délivrance de **3514** certificats sanitaires et **16 420** certificats phytosanitaires.

.../...

Par ailleurs et dans le cadre de son programme préventif et conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- ✓ délivré **152 agréments et autorisations sanitaires** aux établissements et entreprises alimentaires soit un total général de **4280** établissements agréés et autorisés par l'ONSSA à ce jour ;
- ✓ réalisé **365 visites sanitaires** pour vérifier le maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA.
- ✓ effectué **3012 inspections** lors des opérations de certification ou d'enquête sanitaires.
- ✓ Délivré **23 attestations techniques** pour le transport international (ATP) des denrées périssables et **910 Certificats** d'Agrément Sanitaire pour le transport national.
- ✓ La suspension ou le retrait d'agrément de **13** établissements de production jugés non conformes.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication :

Tél : +212\_6 73 99 78 38

Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)